

Plan Climat Air Energie -
Aix Marseille Provence



Plan d'actions
2020 - 2025



Extraction
CAN Environnement

Axe 3 : Offrons de vraies alternatives pour une mobilité durable

Sur le territoire de la Métropole, le trafic routier est une source importante d'émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de nuisances sonores : 5% de métropolitains sont ainsi exposés quotidiennement à la pollution générée par le trafic routier (selon les seuils réglementaires européens) et 9% à un bruit excessif, Parmi les différents modes de transport, la voiture individuelle occupe une place à part entière : 58% des déplacements dans la Métropole se font en voiture individuelle.

Afin d'avoir une vision claire et sur le long terme des actions à mener dans une optique de mobilités métropolitaines durables, la Métropole s'est engagée, dans le prolongement de l'Agenda de la Mobilité, dans l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), feuille de route de la politique des transports à l'horizon 2030.

Ambition métropolitaine de premier rang, la mobilité de demain qui s'écrit à

-Année 2019-

l'échelle de la Métropole passera par une transition des déplacements à travers une série d'actions qu'elle entend mettre en œuvre.

17 – Développer les transports urbains et interurbains en favorisant les transferts modaux vers le transport collectif (page 62)

La description de l'action

L'Agenda de la mobilité a posé les bases de ces actions autour de deux échelles de réseaux à haut niveau de service : les TCSP en ville, un réseau Express TER + Car rapide à l'échelle de la Métropole (et en lien avec les territoires voisins). Le haut niveau de service est la condition indispensable pour faire changer de mode les automobilistes.

Cette action prévoit :

- 125 km de tramway, métro, BHNS
- Un réseau express métropolitain couvrant 80% de la population, à base de cars express et de TER
- La création de 90 km de sites propres sur autoroute
- La requalification de 90 pôles d'échanges

Les objectifs poursuivis

- Le report modal attendu :
 - passer de 8,1 % de part modale en 2017 en TU à 11 % en 2030
 - passer de 1,9 % de part modale en 2017 en TI à 3,7 % en 2030

Le pilotage	Le type d'action
AMP - Direction Mobilité SNCF, Région,	Étude - Opérationnelle(travaux, gestion...) - Planification - Sensibilisation Travaux de création de PEM, de reseaux de bus Express, de redéploiement de lignes TC

Les éléments financiers	Le calendrier fixé
424 Mds d'€ DGA Mobilité, Etat, Conseil départemental 13, Région Sud-PACA	2019- Pérenne

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact	Les co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PEM créés et modernisés - Nombre de lignes renforcées - Evolution du nombre de voyageurs transportés 	<ul style="list-style-type: none"> - Economie d'énergie réalisée (consommation de kWh évitée) - Emission de gaz à effet de serre (tonnes évitées) - Emission de polluants (tonnes évitées) - Km parcourus en vélo substitués à des Km parcourus en véhicules individuels (enquêtes/aides) - Pollution sonore évitée 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des nuisances sonores - Amélioration de la santé - Attractivité des centres urbains - Pacification de l'espace public - Décongestion routière

Remarque CAN Environnement :

Le CAN Environnement cherche à établir si la prospective de maintien du nombre de déplacements de VL de 2013 à 2030 reste d'actualité ou si les chiffres 2018 ou 2019 infirme ces prévisions de la SRL2 et de la DREAL lors de la réalisation de la L2.